

COUPE DE FRANCE DES RALLYES FFSA

12^e RALLYE DES ROCHES BRUNES- LE PLAN VHC

14-15-16 février 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIE

Complète le règlement standard des rallye FFSA

Les règles spécifiques des rallyes VHC 2025, le règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

PROGRAMME-HORAIRES

Ouverture des engagements dès visa de la FFSA

Lundi 03 février 2025	Clôture des engagements
Dimanche 9 février 2025	Reconnaitances de 9h00 à 17H30 – NON STOP
Jeudi 13 février 2025	Reconnaitances de 9h00 à 17H30 – NON STOP
Vendredi 14 février 2025	Reconnaitances de 9h00 à 12h00

Road book et stickers de reconnaitances : Permanence ASA, Place Ollier 83520 Roquebrune/Argens

Vendredi 14 février 2025

Vérifications Shakedown administrative & technique (Parking du Roucas) : 9h30 à 10h30
Shakedown : 11h00 à 16h00
Vérifications administratives de 14h30 à 18h30, Salle Molière. Place Ollier Roquebrune
Vérifications techniques de 14h45 à 18h45. Place Ollier – Roquebrune
14h30 : Mise en place du Parc fermé – Jeu de boules
18h30 : 1^{er} Réunion de Collège- salle Lulli. Place Ollier Roquebrune
20h00 : Publication des équipages admis au départ.
Heure et ordre de départ de la 1ere étape
Affichage Place Ollier- Roquebrune

Samedi 15 février 2025

8h00 : 1^e VHC-départ de la 1ere étape, Parc fermé Roquebrune
17h25 : Arrivée 1^e VHC-de la 1ere étape Place Ollier Roquebrune
20h00 Publication des résultats et ordre de départ de la 2eme étape Tableau Affichage. Place Ollier Roquebrune

Dimanche 16 février 2025 :

7h30 : 1^e VHC départ de la 2eme étape – parc Fermé
15h19 : 1^e VHC (CH12D) Arrivée finale Parc reclassemt (St Roch)
Remise des Prix au Podium, place Ollier
Publication des résultats, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.
Si nécessaire Vérifications finales :
Garage elp Diag Services, Roquebrune s/Argens
Taux horaire de la main d'œuvre, 60€TTC



ADRESSES

Organisation et secrétariat : Asa St Raphael. 83120 PLAN DE LA TOUR. Tel 06 18 30 93 98

Alain VINCENT tel 06 11 28 34 28

Site : asastraphael.com adresse mail : asa.st.raaphael@gmail.com

Secrétariat Pilote. engagements : Sandrine AUNE-JAUDEL

10 Chemin des Près- Hameau Vallaury -

83120- Plan de la Tour-

06 21 44 45 66- mail : jaudel.s.a@gmail.com

Permanence Rallye : à partir du Jeudi 13 Février 2025 : 9h00 - Salle G. De la tour
Place G.Ollier- Roquebrune

ARTICLE 1 ORGANISATION :

L'Association sportive automobile de St Raphael organise les 14, 15, 16 février 2025,

En qualité d'organisateur administratif et technique le 12eme Rallye des Roches Brunnes - Le Plan VHC

Comptant pour la coupe de France des Rallyes VHC 2025, coefficient 2,

Avec le concours des villes de Roquebrune sur Argens et le Plan de la Tour.

Le Présent règlement a été enregistré par la Ligue du sport automobile PACA sous le Visa N°
le..... et par la FFSA sous le Permis d'Organiser N°.....du 2024.

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Alain VINCENT-

Membres :

Christian Astier-Loic Astier-Sandrine Aune-Jaudel-Marine Bransiec-Vivian Carrion-

Evelyne Darna-Serge Egea-Adrien Jaudel-Rosy Jaudel-Maité Jotreau- Céline Legrand- David Rebotier

Michel Tirabassi- -

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales éditées par la FFSA.

Coordonnées > voir Adresses Utiles

Tableau d'affichage : pendant le Rallye ; Place G.Ollier. 83 Roquebrune

1.1 OFFICIELS

<u>Commissaires Sportifs</u> : Président	: Régis DUFRESNE	Licence n°2484/0703
Membre	: Annick PECOUT	Licence n°154215/0724
Membre	: Georges POUQUINE	Licence n° 20225/0704
<u>Directeur de Course</u>	: BARDIN Yannick	Licence n°46622/0721
Directeur de Course Adjoint	: Éric MARTINI	Licence n°9826/0608
Directeur de Course Adjoint	: Marie Laure ALAIN	Licence n°228679/0703
Directeur de Course Adjoint	: Gérard GHIGO	Licence n° 1967/0729
Directeur Course VHC/VHRS	: Thierry HAMONIC	Licence n° 31600/0745
Directeur d'épreuve ES 1/4/8/11	: BRETAR Jean Luc	Licence n°134776/0777
Directeur d'épreuve ES 3/6/9/12	: NAS DE TOURRIS E	Licence n°18620/06/08
Directeur d'épreuve ES 2/5/7/10	: J Claude TEISSEIRE	Licence n° 226136/0702
DC intermédiaire ES1/4/8/11 :	: Jean Luc BROCHARD	Licence n°2772/0712
Directeur de Course Voiture Tricolore	: Robert GALLI	Licence n°9206/0745
Voiture autorité	: Michel TIRABASSI	Licence n°45656/0710
	: Vivian CARRION	Licence n° 253270/0710
Voiture sécurité organisation :	: Adrien JAUDEL	Licence n°153857/0710
Voiture Info Organisation	: Sandrine JAUDEL	licence n° 155376/0710
Voiture Balai	: Nicolas REBUFFEL	Licence n° 489483/0710
Responsable ASA/PC/OFFICIELS	: Rosy JAUDEL	Licence N° 21159/0710
Représentant Ligue Paca	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Responsable Commissaires route	: Marine BRANSIEC	Licence n° 318939/0710
Adjointe Commissaires	: Maïté JOTREAU	Licence N° 178133/0710
Médecins PC	: Dr André MAILLOUX	Licence n° 152162/0704
Médecins en spéciale	: Dr F ROUX-FERAUD	Licence n°1970/0701
Médecins en spéciale	: Dr H ABECASSIS	Urgentiste 06 83 23 74 62
Médecins en spéciale	: Dr A HAJJAR	06 10 48 27 32
<u>Commissaire Technique Responsable</u>	: Bertrand FRANCOU	Licence n°4010/0729
Commissaires Techniques	: Daniel CASOLARI	Licence n° 187421/0745
	: Marc MAIANO	Licence n° 37395/0706
	: Luc POULAT	Licence n° 242810/0704
	: Benali RAHOU	Licence n°136645/0745
	: Philippe PRADO	Licence n° 56333/0710
<u>Responsable VHC</u>	: André BAROLLE	Licence n°55043/0702
	: J.Pierre FORESTELLO	Licence n° 11620/0721
<u>Chargés des relations avec les concurrents (CS)</u>		
	: Isabelle FORESTELLO	Licence n°138486/0721
	: Ingrid FERMIER	Licence 161081/0712
Stagiaire	: Alain Faizant	Licence 235552/0745
<u>Responsable Sécurité</u>	: Adrien JAUDEL	Licence n° 153857/0710
Responsable Sécurité adjt	: Serge EGEA	Licence n° 212355/0710
Responsable Parc Fermé	: Malorie MAUJEAN	Licence n° 151730/0701
Responsable Parc Assistance	: Michel AYME	Licence n° 178723/0777
Remise des prix :	: Céline LEGRAND	Licence n° 178133/0710
Responsable des classements	: PKSOFT	
Chargé des relations presse	: Rosy Jaudel	Licence N° 21159/0710
Juge de faits	: Serge EGEA	

1.2 **ELIGIBILITÉ**

Le 12ème Rallye des Roches Brunes – Plan VHC compte pour :

- La coupe de France des Rallyes VHC 2025, National, coefficient 2.
- Le challenge des Rallyes VHC 2025 de la ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.

1.3 **VERIFICATIONS**

Des Pré-Vérifications administratives seront faites lors des reconnaissances.

(Voir dates Programme-Horaires)

Les vérifications administratives auront lieu le **vendredi 14 février 2025 de 14h30 à 18h30**,

Salle Molière, place Ollier- Roquebrune

Les vérifications techniques auront lieu le **vendredi 14 février 2025 de 14h45 à 18h45**

Place G.Ollier – Roquebrune.

Mise en Parc Fermé, **à partir de 14h30** - Parking GONNET du jeu de boules, Roquebrune sur Argens

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

3.1 **P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

3.1.5P toute personne qui désire participer au Rallye des Roches Brunes- Le Plan VHC, doit adresser au secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci- jointe, dûment remplie, avant le 03 février 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 P Le nombre d'engagés (Moderne, VHC, VHRS, VMRS) est fixé à 150 voitures, à moduler en fonction du nombre d'engagés dans chaque rallye.

3.1.11 P Droits d'engagements sont fixés à :

* Avec la publicité facultative des organisateurs : **580€ (y compris le tracker)**

* Sans la publicité facultative des organisateurs : 1160€ (y compris le tracker)

* Avec la publicité facultative des organisateurs **équipages complets licenciés à l'ASA ST-RAPHAËL : 530€**

* Sans la publicité facultative des organisateurs **équipages complets licenciés à l'ASA ST-RAPHAËL : 1060€**

3.1.12 P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits D'engagement ou d'un reçu délivré par l'autorité nationale du concurrent.

En cas de forfait la retenue sera :

- De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,
- De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Les droits d'engagements seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative Proposée par les organisateurs

3.3 **P ORDRE DE DEPART**

3.3.1 **P** Le départ de la 1^{ère} étape sera donné de minute en minute dans l'ordre des numéros de compétition. Le plus petit partant en tête,
Pour la 2^{ème} étape l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue de la 1^{ère} étape (art. 9.5 règlement des rallyes)

Ordre de départ pour tout le Rallye : 1^{er} VHC- 2^{ème} Moderne- 3^{ème} VHRS/ VMRS

3.3.2 **P** Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4P- VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1 **P Voitures autorisées :**

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA,

Définition des périodes de l'Annexe K	
A - Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
B - Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
C - Périodes H2,	1976
Périodes I, IR	1977 à 1981
Définition des périodes de l'Annexe J	
D - Période J1	1982 à 1985
E - Période J2	1986 à 1990

Le Passeport Technique Historique **FIA ou FFSA** est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC.

Le Passeport technique trois volets est obligatoire pour les licenciés F.F.S.A.

Participation en cas de Passeports Techniques Historiques en cours (PTH FIA international ou PTN FFSA national (cf. France Auto 2017 : Règles Spécifiques Rallyes VHC)

4.2 **P – Classification des voitures VHC**

Les voitures sont réparties en 8 catégories : groupes : G1 T – G2 TC – G3 GT – G4 GTS G5 GTP – N – A - B Suivant la nouvelle réglementation.

Les voitures du Groupe "Classic de compétition" (de 1977 à 1990) (avec passeport 3 volets obligatoire), peuvent être admises dans une manche de la Coupe de France et la Finale VHC, avec un classement indépendant, mais sans apparaître ni marquer de point dans le classement de la coupe de France.

4.3 **P Assistance :**

Conforme au règlement standard des Rallyes.

L'assistance sera autorisée que dans les parcs ou zones prévues à cet effet, et indiqués sur le livre de route.

En dehors de ces parcs ou zones d'assistance, toute réparation ne pourra se faire que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.

Une seule plaque « Assistance » gratuite sera délivrée par voiture engagée.

La vitesse de circulation dans le parc d'assistance sera contrôlée : 30 km/h maxi (concurrents et ayants-droits)

Chaque « assistance » doit prendre en charge l'enlèvement de tous ses déchets au départ du parc.

Le Parc d'assistance sera autorisé aux concurrents le **vendredi 14 février 2025 à partir de 08 h 30 et jusqu'à 22 heures00** afin de respecter les impératifs et les accords passés avec la Mairie de ROQUEBRUNE/ARGENS

Aucun stationnement ne sera toléré avant cette heure-là. Tout manquement à cette règle fera l'objet d'un rapport et transmis à la 1^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs.

- **Parc assistance** : Stade de la Bouverie, **Espace Suzanne Régis ROQUEBRUNE/ARGENS83.**

Parc remorques. Toutes les remorques seront stationnées 180 Chemin du Lac RD7 ROQUEBRUNE sur ARGENS (83).

Par manque de place de stationnement sur le parc d'assistance, Il n'y aura aucune dérogation sauf pour les remorques fermées (atelier.) Les véhicules de course seront déchargés au parc à Remorques **afin de se présenter aux vérifications sans les remorques**

4.7. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés, conformes aux listes N°16 et N°52, devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée

4.9. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront équipées, pendant le rallye, d'un système de géolocalisation.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués aux vérifications administratives. Une caution sera demandée à chaque concurrent. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit, le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé en charge de la géolocalisation.

Le tracker servira également de moyen de contrôle afin d'éviter que des itinéraires raccourcis ne correspondant pas à l'itinéraire officiel déposé par l'organisation, soient empruntés.

ARTICLE 5P- IDENTIFICATION DES VOITURES EN PUBLICITE

5.1.1P Identification des voitures :

Voir règlement standard

5.2. PUBLICITÉ

Additif à venir

ARTICLE 6P- SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1- Description :

Le 12^{ème} rallye des ROCHES BRUNES – LE PLAN, représente un parcours de **412.10 km.**

Il est divisé en deux étapes et quatre sections, et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **112.606km**

Les épreuves spéciales sont :

ES1/4	Petignons 3.52 kms
ES2/5	Peigros 19.83 kms
ES3/6	La Mourre 5.51 kms
ES7/10	Les Plaines 5.546 kms
ES8/11	Vallaury 6.78 kms
ES9/12	Roquebrune 15.117 kms

Un Itinéraire bis de délestage liaison sera joint à l'annexe itinéraire en cas de blocage de l'Épreuve Chronométrée. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe itinéraire

Article 6.1

A l'arrivée du Rallye, nous ferons des « Baptêmes » pour permettre à quelques enfants, de profiter des voitures de compétition (du Podium au Parc Fermé, en suivant l'itinéraire prévu. Pilote et un enfant à bord, le copilote rejoint à pied le Parc fermé d'arrivée (**Assurés par l'Assurance LESTIENNE**)

6.2P- Reconnaissances :

6.2.6P : La durée des reconnaissances est limitée à 3 passages maximum.

Les reconnaissances sont autorisées exclusivement les :

Dimanche 09 février 2025

Reconnaissances de 9h00 à 17H30 – NON STOP

Jeudi 13 février 2025

Reconnaissances de 9h00 à 17H30 – NON STOP

Vendredi 14 février 2025

Reconnaissances de 9h00 à 12h00*

Tous les documents nécessaires aux reconnaissances : fiche recos et numéros de recos seront distribués salle communale- place G.Ollier à Roquebrune sur Argens :

Tous les documents nécessaires aux reconnaissances : fiche recos et numéros de recos seront distribués salle communale- place G.Ollier à Roquebrune sur Argens, les jours de reconnaissances autorisées.

=>Des Pré-Vérifications administratives seront faites lors des recos.

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée et/ou minimiser la vitesse, le jour du rallye des cordes seront protégées. La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités.

ARTICLE 7P- DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

7.2- Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.20 BASE D'ESSAI (Shake down) :

Une séance d'essais (shakedown) est proposée aux concurrents engagés, le vendredi 14 février 2025, de 11h à 16h. Cette base d'Essais est située, D47 lieudit la Bouverie Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road book, est obligatoire.

Les **frais de participation sont fixés à 120 €** par voiture (désistement : voir article 3.1.11.1 P)

Au cours de ces essais, SEUL L'ÉQUIPAGE ENGAGÉ peut se trouver à bord de la voiture muni des BRACELETS remis par l'organisation.

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives & techniques et d'avoir récupéré et apposé, ses fonds de portières.

ARTICLE 8P-PENALITES-RÉCLAMATION-APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P-CLASSEMENTS

Conforme aux règles spécifiques VHC 2025.

ARTICLE 10P-PRIX-COUPES

Conforme aux règles spécifiques VHC 2025.

La remise des prix se déroulera le dimanche 16 février 2025, au passage sur le podium